



ASSURANCE SANTE CHIENS ET CHATS

La Ville de Bourg-lès Valence, dans le cadre de son Service de la Maison du pouvoir d'achat, a conclu à compter du 1^{er} juin 2025, avec le leader de l'assurance santé animale, SANTEVET, un partenariat privilégié portant sur les assurances santé chiens et chats.

Conditions d'éligibilité à l'offre* :

- Avoir son domicile sur la Commune de Bourg-lès-Valence **ou :**
- Exercer son activité professionnelle sur la Commune (artisan, commerçant, profession libérale ...) **ou :**
- Etre salarié d'une entreprise privée ou publique basée sur le territoire communal ;

Offre du partenariat :

**5 % de remise sur toutes les formules chiens et chats
et également sur les Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC)
Incluant l'accès à l'offre PAYVET
(paiement en plusieurs fois en cas de soins onéreux ; avance de frais)**

La procédure à suivre :

- Pour en savoir plus sur les offres, les tarifs (Devis) et les services proposés par SANTEVET :

Cliquer sur ce lien ci-dessous :

https://www.santevet.com?utm_source=partnership&utm_medium=bourg_les_valence&utm_campaign=website

Si vous êtes intéressés par une souscription et si vous souhaitez bénéficier de la remise de 5 % :

- Adresser un mail à : maisondupouvoirachat@bourg-les-valence.fr

En indiquant à quel titre vous êtes éligible à cette offre (habitant domicilié à Bourg-lès-Valence / artisan, commerçant profession libérale exerçant sur la Commune / ou encore salarié d'une entreprise privée ou publique présente sur la Commune (en indiquant éventuellement le nom de votre employeur (facultatif))

- Nous vous répondrons sous 72 h au plus en vous adressant un mail contenant un lien spécifique vers la page internet SANTEVET dédiée à ce partenariat, qui vous permettra d'effectuer vos devis personnalisés et de souscrire à l'offre, au moyen du Code promo qui sera mentionné en haut à droite de cette page ;

***Justificatifs susceptibles d'être demandés**